

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Normand](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0386fa78d9330cf4bddbac78>

Date d'obtention : 2021-01-13 20:52:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

définition des rôles de chacun, cueillette de données et orientation de celles-ci, délai de traitement raccourci, ne pas regarder le matériel pornographique et confisquer le cellulaire de l'élève pour lequel pèsent des doutes sérieux de possession de matériel pornographique, différence entre geste impulsif et malveillance et différences dans la façon de traiter le dossier pour les intervenants scolaires, lien entre centres de services scolaires-service policier-DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

je suis avisée de la façon de traiter un dossier en lien avec le sextage, serai plus assurée de mes interventions et de l'orientation de la démarche à effectuer, en mesure de mettre un cadre et des limites à mon intervention

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

écoute et accueil bienveillants, sécuriser, que chaque élève rencontré garde la confidentialité des informations échangées pour protéger la victime, m'en tenir au protocole